



No de résolution
ou annotation

Province du Québec
Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes

Séance ordinaire du conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes tenue le 3 décembre 2024 à 19h00 au bureau municipal.

La rencontre est ouverte au public et à laquelle sont présents son Honneur le maire Corey Spence et les conseillers Robert Chafe, Brian Adam, Nancy McGuire, Mariette Sallafranque, Patrick Fleming et Ivan Schryer.

La Directrice générale, Alicia Jones, est présente.

1. Ouverture de la séance

Le maire souhaite la bienvenue à tous et déclare la réunion ouverte à 19h00.

2. Présence

Tous présents.

3. Enregistrement de la séance

La réunion en cours est en cours d'enregistrement audio pour des fins administratifs.

4. Adoption de l'ordre du jour

174-24/12

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

5. Adoption du procès-verbal

175-24/12

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le procès-verbal de la dernière séance régulière du conseil 5 novembre 2024, tel que présenté.

Adopté

6. Déclaration de Conflit d'intérêts

La conseillère McGuire déclare un conflit d'intérêt concernant un point à être présenté sous le comité d'aménagement du territoire, recommandations du CCU, en ce qui concerne le lot 4786060.

7. Déclaration du maire

Le maire fait sa déclaration.

8. Questions du public

Aucune.

9. Correspondance

- Une demande du Pontiac Journal concernant la publicité proposée pour 2025 :



No de résolution
ou annotation

170-24/12

Budget publicitaire du Pontiac Journal pour 2025

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver le budget publicitaire du Pontiac Journal pour 2025, tel que discuté.

Adopté

177-24/12

- Demande de soutien financier de la part des Chutes Coulonge.

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver la demande d'appui, pour un montant de 200 \$, pour l'événement de bûcheron à venir aux Chutes Coulonge, tel que présenté.

Adopté

*- Un problème de drainage à la propriété avec le lot 6506122 est discuté.
Reporté au printemps.*

10. Rapports des comités

Aménagement du territoire, urbanisme et règlements

La conseillère McGuire, responsable du comité d'aménagement, d'urbanisme et de réglementation, donne un rapport verbal.

178-24/12

Demande d'injonction, lot 4 786 284

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Chafe, d'approuver que le procureur de la municipalité demande une injonction pour l'immeuble avec une construction illégale, portant le numéro de cadastre 4 786 284, tel que discuté.

Adopté

La conseillère McGuire déclare un conflit et quitte la réunion en cours.

179-24/12

Lotissement 4786060

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Schryer, d'approuver la demande de subdivision du lot # 4786060, malgré le fait qu'il ne rencontre pas les exigences de superficie minimale.

Adopté

La conseillère McGuire revient à la réunion en cours.

180-24/12

Construction du lot # 4786011

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver la demande d'autorisation de construction sur le lot # 4786011, malgré la non-conformité.

Adopté



Travaux publics

Le conseiller Schryer, responsable du comité des travaux publics, donne un rapport verbal.

181-24/12

Plans d'ingénierie pour Subdivision - Offre de service de CIMA+

Proposé par le conseiller Schryer, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver l'offre de service de CIMA+, au montant de 79 500 \$, pour les plans d'ingénierie requis pour les nouvelles infrastructures d'aqueduc et d'égout dans le projet Centennial/Central, tel que présenté.

Adopté

Le conseiller Schryer quitte la réunion en cours.

182-24/12

Plans d'ingénierie nouveau système égout Front/Centennial - devis CIMA

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver l'offre de service de CIMA+, pour un montant de 125 600 \$, pour les plans d'ingénierie requis pour la nouvelle infrastructure d'égout nécessaire pour inclure les utilisateurs le long de Front/Centennial, tel que présenté.

POUR :

Brian Adam

CONTRE :

Mariette Sallafranque

Robert Chafe

Patrick Fleming

Nancy McGuire

Rejetée sur division

183-24/12

Besoins en égouts - Front/Centennial

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par la conseillère Sallafranque, que ce conseil s'engage à continuer d'explorer les options pour inclure un service d'égout pour les propriétés le long de Front/Centennial qui ne sont pas présentement sur le réseau.

Adopté

Le conseiller Schryer revient à la réunion en cours.

Communauté, culture et loisirs

Le conseiller Chafe, responsable du comité Communauté, culture et loisirs, donne un rapport verbal.

184-24/12

Demande d'Exemption de Taxes pour le Complexe sportif du Haut-Pontiac

ATTENDU QUE le Complexe sportif du Haut-Pontiac a soumis le 28 octobre 2024 une demande de reconnaissance aux fins d'exemption de taxes pour l'immeuble situé au 52, chemin de Pembroke à L'Isle-aux-Allumettes, conformément à la procédure prévue par la Commission municipale du Québec;

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes a reçu copie de la demande pour consultation et a un délai de 90 jours pour faire connaître son opinion à la Commission;

ATTENDU QUE le Complexe sportif du Haut-Pontiac est un organisme à but non lucratif dont les activités visent à offrir des services sportifs et récréatifs pour aider à promouvoir le bien-être et la santé de la communauté;



No de résolution
ou annotation

185-24/12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, et résolu que le conseil municipal de L'Isle-aux-Allumettes appuie la demande du Complexe sportif du Haut-Pontiac en vue d'obtenir une exemption de taxes pour l'immeuble situé au 52, chemin de Pembroke. ET QUE la municipalité transmette dans les meilleurs délais sa décision à la Commission municipale du Québec, avec une présence à l'audience, si nécessaire, conformément aux exigences de la demande.

Adopté

Demandes de financement des OSBL pour l'année 2025

Proposé par le conseiller Chafe, appuyé par le conseiller Adam, que les montants suivants soient approuvés pour le financement municipal des organismes sans but lucratif locaux pour l'année 2025, et d'autoriser la Directrice générale à rédiger et à signer les ententes de financement requises :

- Complexe sportif du Haut-Pontiac :
 - 20 000 \$ - Pour les opérations régulières
 - 1 800 \$ - Pour l'entretien du terrain
- Centre communautaire Harrington :
 - 6 695 \$ - conditionnel à l'achèvement du projet de système de refroidissement sur le toit
 - 3 430 \$, plus le déneigement en nature - Pour les opérations régulières et les dépenses fiscales
- Pontiac Ouest se Branche :
 - 5 000 \$ - Pour soutenir le salaire de 2025 et les dépenses de fonctionnement
- Comité touristique de Allumette :
 - 5 000 \$ - Conditionnel à l'achèvement des projets d'amélioration en 2025
- Association récréative de Chapeau :
 - 18 200 \$ - Conditionnel à l'achèvement des projets de drainage du terrain et de pavillon en 2025
- Jeunes de Cœur Chapeau :
 - 2 200 \$ - Pour des programmes/activités supplémentaires pour les aînés au cours de l'année 2025

Adopté

Revitalisation

La conseillère Sallafranque, responsable du comité de revitalisation, donne un rapport verbal.

Sécurité publique

Le conseiller Fleming, président du comité de la sécurité publique, donne un rapport verbal.

Administration

Le conseiller Adam, responsable du comité d'administration, donne un rapport verbal.



No de résolution
ou annotation

187-24/12

Amélioration du système CVAC - 120 rue King

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver le devis pour la mise à niveau du système de chauffage, ventilation et climatisation du bâtiment du 120 rue King, tel que présenté par Hesse Thermotech, pour un montant de 10 200 \$ plus taxes, tel que présenté.

Adopté

188-24/12

Règlement fixant le Nombre de membres du Conseil

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité se compose actuellement du maire et de six (6) conseillers;
CONSIDÉRANT QUE le territoire de la Municipalité n'est pas divisé aux fins électorales;
CONSIDÉRANT QUE suivant le décret publié à la Gazette officielle du Québec le 27 décembre 2023 (pages 6374 et suivantes), la population de la Municipalité est de 1 389; l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, c. E-2.2) (*LERM*) autorise le conseil « *d'une municipalité de moins de 2 000 habitants et dont le territoire n'est pas divisé aux fins électorales* » à adopter un règlement pour que le conseil soit plutôt composé du maire et de quatre (4) conseillers;
CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit, d'une part, être adopté conformément à la procédure prévue à la loi et, d'autre part, être adopté au plus tard le 31 décembre de l'année civile « *qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale* »;
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière indique que le présent règlement a pour objet, conformément à l'article 44.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (*LERM*), de prévoir que le conseil sera composé, à compter de la prochaine élection générale, du maire et de quatre (4) conseillers;
Il est donc proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Schryer, pour l'adoption du Règlement fixant le nombre de membres du conseil municipal,

POUR:

CONTRE:

Tous CONTRE.

Défaite

189-24/12

Règlement 2024-005 relatif à la Régie interne des séances du conseil municipal

ATTENDU QUE l'article 491 du Code municipal du Québec permet au conseil d'adopter des règlements pour régir les débats du conseil et maintenir l'ordre et le décorum lors des séances du conseil ;
ATTENDU QUE la Municipalité de L'Isle-aux-Allumettes désire assurer l'ordre et le décorum aux séances du conseil ;
ATTENDU QU'il est pertinent pour le conseil d'adopter un règlement à cette fin ;
ATTENDU QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance du 5 novembre 2024.



No de résolution
ou annotation

190-24/12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque et résolu que le Règlement sur la régie interne des séances du conseil soit adopté et édicté.

Adopté à l'unanimité

Calendrier des séances du conseil 2025

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année suivante, en fixant la date et l'heure de chacune d'elles ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Adam, appuyé par le conseiller Chafe, et résolu :

QUE le calendrier suivant des séances ordinaires du conseil de L'Isle-aux-Allumettes pour l'année 2025 soit adopté. Ces séances se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h00 au bureau municipal :

- | | |
|--------------|---------------|
| - 14 janvier | - 8 juillet |
| - 4 février | - 5 août |
| - 4 mars | - 2 septembre |
| - 1er avril | - 7 octobre |
| - 6 mai | - 18 novembre |
| - 3 juin | - 2 décembre |

QU'un avis public du contenu de ce calendrier sera publié au bureau municipal ainsi qu'en ligne sur son site web.

Adopté

191-24/12

Augmentation du coût de la vie – Employés 2024

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère McGuire, d'approuver une augmentation du coût de la vie de 1,5 % pour les salaires du personnel, tel que discuté.

Adopté

192-24/12

Augmentation du coût de la vie - Conseil 2024

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, d'approuver une augmentation du coût de la vie de 1,5 % pour la rémunération du conseil, tel que discuté.

Le maire vote en faveur de la motion.

Adopté

11. Revue de la liste des comptes mensuelles

La liste des comptes payables du mois de novembre est présentée.

12. Questions du public

Aucune.

13. Varia

- La nomenclature de la rue King, le long de la partie nord (#130-134), est discutée ; étant donné la difficulté de localiser ces adresses. La DG améliorera la signalisation et étudiera d'autres options à présenter au Conseil.



194-24/12

14. Huis-clos

Proposé par le conseiller Adam, appuyé par la conseillère Sallafranque, de procéder à la discussion à huis clos, à 20h25.

Adopté

194-24/12

Proposé par la conseillère Sallafranque, appuyé par le conseiller Chafe, de retourner à la réunion en cours, à 21h15.

Adopté

195-24/12

Fermeture du chemin Sikorski

Proposé par la conseillère McGuire, appuyé par le conseiller Fleming, d'approuver la fermeture de l'extrémité sud du chemin Sikorski, tel que demandé par les propriétaires ; et de demander à l'avocat municipal de rédiger un arrangement légal avec chacun.

Adopté à l'unanimité

15. Date de la prochaine réunion

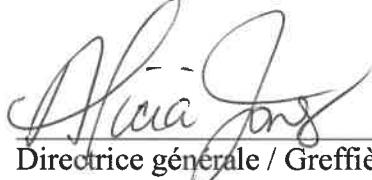
La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 14 janvier 2025 à 19h00 au bureau municipal.

196-24/12

16. Clôture de la réunion

Proposé par le conseiller Fleming, appuyé par le conseiller Adam, que la séance soit levée à 21h25.

Adopté



Alicia Jones
Directrice générale / Greffière-trésorière Corey Spence
Maire

Je, *Corey Spence, maire*, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du Code municipal.